

ARRETE n° 2017-100

Objet : Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de gardien-brigadier (anciennement – gardien de police municipale)

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2016-204 du 29 décembre 2016 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de gardien de police municipale,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription jusqu'au 29 juin 2018 de Mesdames Dalila BOUAFIA et Laurie MUSELLI et de Messieurs Richard CHAZEAU, Christophe CONVERT, Nicolas ROINE, Raphaël RUFFIER-LANCHE, Rafael SANCHEZ et Raoul VANDENABEELE.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade de gardien-brigadier est désormais établie conformément à l'état annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'inscription sur une liste d'aptitude après admission à un concours est établie pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître par écrit son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de l'année d'inscription en cours.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement des obligations du service national ou d'un service civique, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale ou de congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ainsi que durant le congé de longue durée. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat ou lorsque le lauréat est recruté comme agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (remplacements temporaires d'agents en congé de maladie, en congé de maternité...) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

ARTICLE 3 :

La collectivité locale ou l'établissement public qui a décidé de procéder au recrutement d'une personne inscrite sur une liste d'aptitude lui notifie cette offre par lettre recommandée avec accusé de réception et en informe l'autorité organisatrice du concours.

ARTICLE 4 :

Lorsque la collectivité locale ou l'établissement public n'a reçu, dans un délai de deux mois, aucune réponse à son offre, elle le fait connaître à l'autorité organisatrice du concours. L'offre est alors considérée comme refusée. Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude qui a refusé deux offres d'emploi notifiées dans les conditions prévues ci-dessus, est radiée de la liste d'aptitude.

ARTICLE 5 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

ARRETE N° 2017-100 du 30 juin 2017

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE GARDIEN-BRIGADIER (anciennement – gardien de police municipale)

Titre	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville	Voie	Date de la 1ère inscription	Date de la 2ème inscription	Date de la 3ème inscription	Date de la 4ème inscription	Prolongation
Madame	ABBE	Jessica	6 avenue René Dubos	13700	MARIGNANE		29/12/2016				
Monsieur	AVELLANEDA	Stéphane	6 rue du 8 mai 1945	69540	IRIGNY		29/12/2016				
Monsieur	BESSEAS	Cyril	Résidence les Claux - Bât A2	26700	PIERRELATTE		29/12/2016				
Monsieur	BISMIR	Mohamed	16 rue du Torpilleur Sirocco	63100	CLERMONT FERRAND		29/12/2016				
Madame	BOUAFIA	Daila	8 place Maurice Ravel	38420	LE VERSOUD		30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	
Monsieur	BOULET	Baptiste	18 rue Paul Bert	63800	COURNON D AUVERGNE		29/12/2016				
Madame	BOUVIER	Cynthia	13 allée Aimé Césaire	42600	MONTBRISON		29/12/2016				
Madame	BRUA-RUZZOLO	Charlène	Le Pied de Ville	73550	LES ALLUES		29/12/2016				
Madame	CHANSON	Hélène	6 rue de la Fontaine	42490	FRAISSES		29/12/2016				

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
 Reçu en préfecture le 30/06/2017
 Affiché le 30/06/2017
 ID : 073-287312016-20170630-AR_2017_100-AR

Monsieur	CHAZEAU	Richard	3 rue des Fontaines	63300	THIERS		30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	
Monsieur	CONVERT	Christophe	31 allée Hans et Sophie Scholl	42153	RIORGES		30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	
Monsieur	CORREARD	Ludovic	480 chemin de la Rochette	38220	VIZILLE		29/12/2016				
Monsieur	COTTE	Romain	17 rue des Châtaigniers	43120	MONISTROL SUR LOIRE		29/12/2016				
Monsieur	DE HARO	Anthony	65 bis montée de la Ladrrière	38080	ST ALBAN DE ROCHE		29/12/2016				
Monsieur	DELETRAZ	Cyril	Les Gariannes	01400	SULIGNAT		29/12/2016				
Monsieur	DEMAZURE	Marc	43 avenue du Puy de Dôme	63100	CLERMONT-FERRAND		29/12/2016				
Madame	DUBOST	Anne-Gaëlle	Rue des combattants d Afrique du Nord	69650	QUINCIEUX		29/12/2016				
Madame	FAYOLLE	Steffe	10 rue du Jarez	42400	SAINT-CHAMOND		29/12/2016				
Monsieur	GARCIA	Jean-Christophe	11 rue de l'Epinova	69780	MIONS		29/12/2016				
Monsieur	GHEBBARI	Jimmy	Chemin des Cerisiers	07800	CHARMES SUR RHONE		29/12/2016				
Monsieur	GLADINES	Mickaël	5 chemin du Tremble	15130	SANSAC DE MARMIESE		29/12/2016				
Monsieur	GONNET	Pierre	4 place de l'Eglise	38680	AUBERIVES EN ROYANS		29/12/2016				
Madame	GOUX	Pauline	45 route de Drambon	21270	TRIEY		29/12/2016				
Madame	GUENNEC	Emily	755 montée du Pillard	38090	BONNEFAMILLE		29/12/2016				

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le 30/06/2017
ID : 073-287312011-20170630-AR_2017_100-AR

Madame	IACONO	Johanna	634, route de Commune	69220	BELLEVILLE	29/12/2016							
Monsieur	KROUK	Mickaël	12 rue Laennec	69800	ST PRIEST	29/12/2016							
Madame	LARGUET	Morgane	59 route des Acières	38140	APPRIEU	29/12/2016							
Monsieur	LOUAT	Loïc	40 rue Charles Janin	42680	ST MARCELLIN EN FOREZ	29/12/2016							
Madame	MARTIN	Pauline	350 chemin de la Servonnaière	69560	ST CYR SUR LE RHONE	29/12/2016							
Madame	MUSELLI	Laurie	635 C rue Albert Reynier	38140	IZEAUX	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017				
Monsieur	ROINÉ	Nicolas	10 rue de l'Eternité	69008	LYON	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017				
Monsieur	RUFFIER- LANCHE	Raphaël	Résidence IPSL - Association logement étudiants	95014	CERGY PONTOISE CEDEX	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017				
Monsieur	SANCHEZ	Rafaël	19 rue Alfred de Vigny	38100	GRENOBLE	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017				
Monsieur	VANDENABEELE	Raoul	34 avenue Saint Augustin	06200	NICE	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017				
Monsieur	VIOLET	Jonathan	43 a rue des Lilas	69680	CHASSIEU	29/12/2016							
Monsieur	ZANELLATO	Clément	253 route des Catons	73370	LE BOURGET DU LAC	29/12/2016							

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le 30/06/2017
ID : 073-287312011-20170630-AR_2017_100-AR

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le 30/06/2017
ID : 073-287312011-20170630-AR_2017_100-AR

Fait à FRANCIN, le 30 juin 2017

Le Président,



[Signature]
A. PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **30 JUIN 2017**

Et affiché au Centre de gestion de la Savoie le : **30 JUIN 2017**



Fait à FRANCIN, le **30 JUIN 2017**

Le Président,

[Signature]
A. PICOLLET